



Déclaration de travaux à exécuter dans le cimetière

Pour tout nouvel emplacement, il convient de prendre rendez-vous avec la mairie, afin d'établir le bornage du terrain concédé.

Déclarant

Nom de l'entreprise ou déclarant :

N° d'agrément

Adresse complète :

Tél courriel

Désignation de la concession

Numéro de concession :

Nom du demandeur

Carré :

Adresse :

Famille :

Durée

tél

Courriel :

Nature et description des travaux (joindre éventuellement un plan)

Dimension :

Matériaux :

Couleur :

Cadre réservé à la mairie

:Accord refus fait le :

Observation : le passe pied de 20cm entre chaque emplacement doit être impérativement recouvert de béton, à la charge du concessionnaire. (ou des ayants droits)

A la fin des travaux : les terres issues des creusements ainsi que les gravats doivent être repris et évacués par l'entreprise en dehors du cimetière, de son parking et de ses alentours.

La réalisation des travaux est terminée depuis le :

Fait le :

Signature de l'entreprise ou du déclarant